

Cont@ct N°15 du 15 avril 2016

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Edito

L'assemblée générale de Port Leucate marquera la fin d'une mandature. Ce qui est souvent synonyme de bilan. Sans vouloir anticiper sur les travaux de cette assemblée et le rapport d'activité, je souhaite revenir sur ce que je retiendrai de mon expérience durant cette période.

En premier lieu sur l'important travail mené sur la restructuration de notre fédération. Celui-ci ayant pour but de formaliser les deux secteurs « sport éducation » et « sport société » ainsi que leur transversalité. Un long chemin nous reste à parcourir mais les fondements en sont construits. Il nous faudra aussi, dans un futur proche, en tenir compte dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale.

En second lieu sur l'évolution des rapports entre notre fédération et ses organes déconcentrés départementaux. La mise en place du groupe de travail « vie du réseau et accompagnement des comités » a permis de passer d'un processus curatif à une approche préventive et d'optimiser les aides accordées aux comités. Les différents dispositifs mis en place devraient permettre de détecter les problèmes avant que l'on soit dans l'ancienne appréciation des « comités en difficultés ». Même si actuellement les deux situations perdurent voire se posent simultanément.

La prochaine mandature, dans le cadre du nouveau plan national de développement, prendra les dispositions qu'elle souhaitera mais devra néanmoins prendre en compte ce qui a été construit depuis quatre ans.

Rendez-vous pris à Port Leucate.

Jean-Jacques LACAVALERIE, Elu au Comité Directeur

DOSSIERS TRANSVERSAUX

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Le 06 avril 2016
à Angers

Communiqué de presse

Le Think tank *Sport et Citoyenneté* se renforce

Le Think tank Sport et Citoyenneté, reconnu comme acteur de référence en Europe, est le seul groupe de réflexion indépendant et apolitique dans le domaine du sport. Nos travaux, actions et recommandations sont de plus en plus fréquemment utilisés et repris par les décideurs de la gouvernance du sport en France comme en Europe.

L'Assemblée Générale du Think tank s'est tenue le vendredi 25 mars au siège de L'Equipe à Paris.



Sport et Citoyenneté est heureux d'annoncer l'arrivée de trois nouvelles administratrices au sein de son conseil d'administration.



Candice PREVOST

Directrice Nationale Adjointe de l'UNSS



Brigitte DEYDIER

Directrice de la Ryder Cup 2018
Membre du Comité Exécutif de la Fédération Française de Golf



Pr. Martine DUCLOS

Service de Médecine du Sport et des Explorations Fonctionnelles
CHU G. Montpied de Clermont-Ferrand
Conseillère scientifique auprès du Ministre des Sports

Assemblée Générale du Think tank *Sport et Citoyenneté*

Sport et Citoyenneté célèbre cette année son 8ème anniversaire, une étape marquée par le renforcement de nos actions et de nos travaux, mais également par l'ouverture de notre bureau à Bruxelles, faisant de

Dossiers transversaux

notre proximité avec les institutions européennes un réel atout pour notre travail. Ce chemin parcouru n'aurait pu se faire sans vous, sans votre travail et votre soutien à nos côtés.

L'année qui s'ouvre sera sans aucun doute marquée par des défis de plus en plus importants pour le monde du sport, en tête desquels, la gouvernance, la santé, l'éducation ou encore la gestion de l'héritage des grands événements. Ces sujets seront au cœur de l'agenda politique et sportif, et au centre de notre action.

A travers nos missions, nous souhaitons encourager et renforcer l'idée d'un sport pour tous et par tous :

- 🌀 **Continuer la mise en réseau et la production de nos travaux en nous appuyant plus fortement sur notre Comité Scientifique et des réseaux thématiques**
- 🌀 **Gagner en notoriété et en influence, à travers notamment une communication plus lisible et plus performante en nous appuyant notamment sur la mise en place de nouveaux outils : Site Internet, émission webTV Sportus Politicus, Activation de la Team *Sport et Citoyenneté*...**
- 🌀 **Asseoir le développement du Think tank à l'échelle européenne, en poursuivant les projets menés et en se positionnant sur de nouveaux appels à projets européens : poursuite du projet PASS et des 7 autres projets européens, appels à projets Erasmus+ Sport 2016...**

En prévision de cette belle année, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le Flickr de *Sport et Citoyenneté* afin de revivre l'Assemblée Générale du Think tank.



Et n'oubliez pas, [Sportus Politicus](#), la nouvelle émission qui replace le sport au cœur de la sphère publique et de l'action politique vous donne rendez-vous sur Dailymotion !



Contact & Informations

Camille Aribaud – Chargée de communication

camille.aribaud@sportetcitoyennete.com

00.33.6.64.27.90.87

www.sportetcitoyennete.com



<p style="text-align: center;">FICHES PRATIQUES DES SERVICES DE LA MISSION JURIDIQUE DE LA DIRECTION DES SPORTS</p>
--

Retrouvez ci-dessous 2 fiches pratiques préparées par les services de la mission juridique de la direction des sports sur deux des articles de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, complétés par le décret n° 2016-387 du 29 mars 2016, qui a, d'une part, institué le principe que **l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée vaut agrément** (article 11), et, d'autre part, inscrit la **reconnaissance comme établissements d'utilité publique des fédérations sportives agréées** (article 12).



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

La reconnaissance des fédérations sportives agréées comme établissement d'utilité publique



L'article 12 de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, publiée au Journal officiel du 24 juillet 2015, prévoit que : *« Les fédérations sportives sont reconnues comme établissements d'utilité publique lorsqu'elles ont obtenu l'agrément mentionné au premier alinéa et bénéficient des avantages associés à la reconnaissance d'utilité publique ».*

Cette disposition est codifiée à l'article L. 131-8 du code du sport.

Le champ de la mesure

La disposition concerne les fédérations sportives agréées par le ministre chargé des sports au titre de l'article L. 131-8 du code du sport. La liste de ces fédérations, unisports et multisports, est consultable sur le site :

www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation

N'entrent pas dans le champ de la mesure les associations sportives ou les groupements

sportifs qui ont reçu un agrément par le préfet dans les conditions de l'article L. 121-4 du code du sport.

De même, la mesure ne bénéficie pas aux organes déconcentrés (comités départementaux, ligues régionales) des fédérations agréées.

Une mesure de simplification pour les fédérations sportives

Toutes les fédérations sportives agréées sont dorénavant reconnues établissement d'utilité publique par la loi. Elles ne sont donc plus tenues par les dispositions du décret du 16 août 1901 sur les dispositions spécifiques des associations reconnues d'utilité publique.

Le décret n° 2016-387 du 29 mars 2016 (JO du 31 mars) pris pour l'application de l'ordonnance a modifié la partie réglementaire du code du sport. Notamment, il a supprimé les dispositions de l'annexe I-5 transposant aux associations sportives reconnues d'utilité publique les dispositions du décret du 16 août 1901.

Il s'agit principalement de :

- ▶ l'approbation du ministère de l'intérieur pour l'entrée en vigueur des modifications statutaires et du règlement intérieur. Ces modifications entreront donc en vigueur dès leur approbation par l'assemblée générale (article R. 131-8 du code du sport);
- ▶ la nécessité d'une approbation administrative pour les délibérations de l'assemblée générale relatives aux emprunts et hypothèques ;
- ▶ l'approbation par le préfet des délibérations relatives aux libéralités ;
- ▶ la justification auprès du préfet du département, du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des sports de l'utilisation des subventions. Les fédérations restent tenues de justifier de l'utilisation de ces subventions auprès de la personne publique qui les a versées;
- ▶ la communication des documents au ministère de l'intérieur.

Les avantages de la reconnaissance d'utilité publique pour les fédérations agréées

Les fédérations sportives agréées bénéficient des avantages fiscaux et de la capacité juridique de la reconnaissance d'utilité publique.

Il est rappelé que depuis la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (art. 74), les fédérations sportives agréées peuvent en outre :

- a) Accepter les libéralités entre vifs ou testamentaires ;
- b) Posséder et administrer tous immeubles acquis à titre gratuit.

En outre, conformément à l'article 11 de la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations, les fédérations sportives agréées peuvent désormais « faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts ». Il s'agit principalement de l'acquisition à titre onéreux d'immeubles de rapport, c'est-à-dire qu'elles peuvent les exploiter, louer...

Par ailleurs, la reconnaissance d'utilité publique peut permettre, sous réserve de l'appréciation de l'administration fiscale, de bénéficier de la déduction des dons manuels de l'assiette de l'impôt sur le revenu du donateur (art. 200 CGI).

Le maintien de la tutelle de l'Etat sur les fédérations sportives agréées

Auparavant partagée entre le ministère de l'intérieur et le ministère chargé des sports, la tutelle des fédérations sportives agréées reconnues d'utilité publique est désormais exercée par le seul ministère chargé des sports au regard des dispositions du code du sport, principalement de l'annexe I-5 sur les modèles de statuts.

Il lui appartient de contrôler la conformité des statuts avec les dispositions du code du sport. Ainsi, les fédérations sportives restent notamment tenues de communiquer toutes

modifications statutaires au ministère chargé des sports. Il est donc recommandé que les fédérations communiquent leurs projets de modifications à la direction des sports avant de les adopter en assemblée générale.

En outre, les fédérations sportives pourront lors de l'assemblée générale extraordinaire mandater une ou plusieurs personnes du comité directeur pour, le cas échéant, modifier à la demande de l'autorité de tutelle, les statuts afin d'assurer leur conformité avec les dispositions du code du sport.



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

L'octroi automatique de l'agrément préfectoral pour les associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée



L'article 11 de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, publiée au Journal officiel du 24 juillet 2015, prévoit que : *« L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'État en application de l'article L. 131-8 vaut agrément ».*

Cette disposition est codifiée à l'article L. 121-4 du code du sport.

Par ailleurs, l'ordonnance a procédé en conséquence à l'abrogation des arrêtés d'agrément, en vigueur à la date de sa publication, délivrés aux associations sportives affiliées.

Le champ de la mesure

La disposition vise uniquement les associations sportives affiliées à une fédération agréée. La liste de ces fédérations, unisports et multisports, est consultable sur le site :

www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation

Les associations mentionnées au second alinéa de l'article R. 121-2 du code du sport, *« qui concourt au développement ou à la promotion du sport et des activités sportives sans que la pratique sportive figure dans son objet »*, ne sont pas concernées par la disposition.

La procédure d'agrément est donc maintenue pour ces associations par nature non affiliées.

Une mesure de simplification pour les associations et les services déconcentrés de l'Etat (DDCS(PP) et préfetures)

Les conditions de fond pour l'agrément préfectoral étant les mêmes que pour l'affiliation des associations sportives aux fédérations, il est apparu inutile d'opérer un second contrôle sur leur respect par les services déconcentrés.

En s'affiliant à une fédération agréée, une association sportive s'engage à respecter les statuts et règlements de la fédération et notamment les obligations relatives au fonctionnement démocratique de l'association, à la transparence de sa gestion et à l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes. Ces obligations étaient vérifiées par les fédérations préalablement à l'affiliation, il était demandé aux services de l'Etat de « doubler » l'instruction fédérale lors de la demande d'un agrément préfectoral et aux associations de se soumettre pour la deuxième fois à une procédure de contrôle.

Les effets de l'agrément pour les associations

Les associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée bénéficient de plein droit des avantages que les textes confèrent aux associations agréées. Il s'agit par exemple :

- de la possibilité de bénéficier de l'aide de l'Etat (L. 121-4 du code du sport) ;
- de l'ouverture exceptionnelle des buvettes dans les établissements d'activités physiques et sportives (article L. 3335-4 du code de la santé publique) ;
- de l'équipement de sécurité des navires de plaisance et de formation (Division 240 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires).

Dès lors, il leur suffit de justifier de leur affiliation à une fédération sportive agréée, auprès des services instructeurs, pour bénéficier des régimes juridiques applicables aux associations agréées. Les comités départementaux pourront utilement communiquer aux services instructeurs la liste des associations affiliées dans leur département. Les préfetures pourront ainsi publier sur leur site la liste des associations affiliées afin d'être consultée par les autres services instructeurs.

Les effets de l'agrément pour les services déconcentrés

Les arrêtés d'agrément préfectoraux sont abrogés par l'ordonnance. Il n'est dès lors pas nécessaire qu'ils soient expressément abrogés par le préfet compétent.

Il n'y a donc plus lieu par ailleurs de demander le numéro d'agrément des associations sportives.

De même, l'instruction des dossiers d'agrément en cours est devenue sans objet à compter du jour de publication de l'ordonnance.

L'absence d'arrêté d'agrément ne retire pas au préfet son pouvoir de contrôle sur les associations qui bénéficient des avantages des associations agréées. En effet, l'ordonnance prévoit que le préfet peut retirer à ces associations les bénéfices de l'agrément. Le

décret n° 2016-387 du 29 mars 2016 (JO du 31 mars) pris pour l'application de l'ordonnance étend les conditions actuelles de retrait de l'agrément au nouveau dispositif (art. R. 121-5 du code du sport).

En outre, il pourrait être opportun que le préfet communique à l'organe départemental de la fédération cet arrêté afin de l'informer de la situation de l'association.

Dossiers transversaux

L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse lance la 9e édition de sa classe préparatoire intégrée au concours d'éducateur de la PJJ.

Ce dispositif vise à favoriser l'accès de candidats dont la situation personnelle, sociale ou géographique rend difficile la préparation à ce concours alors même qu'ils répondent aux critères pour s'y inscrire. **Les 35 élèves retenus feront leur rentrée le 1er septembre 2016. Date limite d'inscription : le 2 mai 2016.**

LA CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE D'EDUCATEUR DE LA PJJ

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision judiciaire pour leur permettre de trouver leur place dans la société. Soucieux d'assurer l'égalité des chances à l'entrée aux concours de ses différentes formations, le ministère de la Justice a créé en 2007 les classes préparatoires intégrées dans ses quatre écoles. Depuis la rentrée 2008, l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) accueille à Roubaix les élèves sélectionnés. Au programme : cours magistraux, ateliers, enseignements méthodologiques et suivi individualisé du parcours. Des conditions optimales pour préparer le concours d'éducateur.

Les élèves de la classe préparatoire intégrée participent à la vie scolaire et culturelle de l'ENPJJ au même titre que les éducateurs et directeurs stagiaires. Ils bénéficient d'une formation, d'une restauration et d'un hébergement pris en charge par l'ENPJJ. Pour tous, l'objectif est d'accompagner un jour des jeunes sous protection judiciaire.



INTEGRER LA CPI

Pour intégrer la CPI, les critères de sélection sont :

- Le plafond de ressources fixé à 33 100 euros pour bénéficier d'une allocation pour la diversité;
- Être titulaire d'un diplôme ou titre homologué niveau III (BAC+2), ou européen assimilé ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) validés, ou être parent de 3 enfants;

Outre les conditions requises, les candidats sont retenus en fonction de leur motivation et leur intérêt pour le métier d'éducateur de la PJJ.

Les candidats ont jusqu'au 2 mai 2016 pour s'inscrire.

Les 35 élèves retenus feront leur rentrée le 1er septembre 2016. La classe préparatoire intégrée en présentiel s'achèvera le 19 décembre 2016 et sera suivie d'un mois de formation et d'accompagnement à

distance.

Sur www.metiers.justice.gouv.fr : retrouvez le dossier d'inscription, les témoignages d'élèves, les résultats des concours

Sur www.enpjj.justice.fr : retrouvez le site de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse : ses formations, la scolarité, la vie culturelle de l'École, la documentation

Dossiers transversaux

La Ligue de l'enseignement
3 rue Récamier - 75341 PARIS cedex 07

SECRETARIAT GENERAL

Circulaire n°01.03.2016

Paris, le 27 avril 2016

Destinataires

- * Présidents, Secrétaires généraux, Délégués généraux des Fédérations départementales
- * Unions Régionales

Pour information

- * Membres du Conseil d'administration
- * Directeurs de Service
- * Chargés de Mission

N/Réf : NB/PM/BG

Objet : Euro 2016 – « Football club engagement »

Cher(e)s ami(e)s,

L'Euro 2016 de football approche et nous avons l'occasion de contribuer à ce que cet évènement soit la grande fête populaire qu'elle mérite d'être, au-delà de l'évènement commercial. En effet, le Mouvement associatif, dans le cadre du Comité des "11 tricolore", a lancé un projet intitulé « le Football club Engagement ».

Le principe est de fédérer une large équipe composée d'associations portant des initiatives lors de l'Euro autour de plusieurs idées : engagement, collectif, fairplay, camaraderie, auto-arbitrage, inclusion, lutte contre les discriminations, contre la pauvreté, contre l'isolement, etc. Un appel a été lancé aux associations souhaitant rejoindre le « F.C. Engagement ». Elles ont **jusqu'au 29 avril** pour présenter très simplement leur projet associant engagement et football sur le www.football-club-engagement.org.

Un jury, composé de personnalités du monde associatif et du sport, choisira ses initiatives préférées et les associations gagnantes recevront des places pour des matchs de qualifications et de 8^{ème} de finale dans toutes les villes hôtes de la compétition !

Quelques associations, dont vous trouverez ci-jointe une présentation, ont déjà rejoint le mouvement et ont été présentées au Président de la République le 29 mars, à l'INSEP. L'UFOLEP compte parmi celles-ci. Mais nous souhaitons que cette équipe citoyenne soit la plus large possible. C'est pourquoi, nous comptons sur vous pour diffuser l'appel à initiative auprès de nos associations affiliées notamment. Vous trouverez notamment en annexe un exemple de mail à diffuser.

La direction technique nationale de l'UFOLEP, et plus particulièrement Adil EL OUADEHE, DTN adjoint – Pôle Sport et Société (aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr, 01 43 58 97 64), ainsi que le service VDQR, notamment Cédric MAZIERE, Responsable Système d'information – Formation interne et suivi des CPO (cmaziere@laligue.org, 01 43 58 97 49), se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien amicalement.



Philippe Machu
Président de l'UFOLEP



Nadia Bellaoui
Secrétaire générale adjointe

<p style="text-align: center;">Le Comité des 11 tricolores et les premières associations « membres » du Football Club Engagement</p>

Le comité des 11 tricolores

Le **Comité des "11 tricolores"** est une initiative du Président de la République rassemblant, à l'occasion des championnats d'Europe 2016 de football, une équipe de 11 personnalités dont notamment Christine Kelly, Gérard Mestrallet, Tony Estanguet, Isabelle Giordano, Michel Cymes. Chacun y a une mission pour faire de l'évènement une réussite. Nadia Bellaoui y a pour mission de faire vivre les questions d'engagement.

Les premières associations « membres » du Football Club Engagement :

Football Supporter Europe et Concordia, accueille des jeunes en mission de service civique qui animeront les « ambassades de supporters » dans les villes hôtes de la compétition pour faciliter l'accueil de tous les supporters et sensibiliser à la citoyenneté européenne ;

Créaquartier organise, tous les mois, un tournoi qui fait rencontrer des associations et des entreprises à des jeunes pour les aider dans leur insertion professionnelle ;

La **F.F.F**, dans le cadre de sa convention avec l'Agence du Service Civique, mobilisent 300 jeunes en service civique autour de son programme éducatif fédéral visant à promouvoir le fair-play, l'environnement, la citoyenneté...;

L'UFOLEP partisan du sport pour tous, du sport autrement, fait vivre de multiples façons de jouer au football dans des formes originales avec notamment des matchs auto-arbitrés ;

Les **Dégommeuses**, équipe de foot féminine militant contre toutes les formes de discriminations, organise à Paris « l'Euro solidaire – Foot for Freedom » du 3 au 10 juin afin de sensibiliser à la question des réfugiés LGBT ;

L'association **Aurore** organise le Championnat de l'Intégration et de la Solidarité réunissant franciliens et migrants pour améliorer l'accueil et l'intégration de ces derniers.

Exemple de mail à adresser aux associations affiliées

**LE F.C. ENGAGEMENT RECRUTE !
POUR ADHERER, PROPOSEZ VOTRE INITIATIVE !**

A l'occasion du 15e championnat d'Europe de football en France, **le Football-Club Engagement recrute ses membres !**

Qu'est-ce que le F.C Engagement ?

Une équipe qui réunira des associations porteuses d'initiatives associant football, Euro 2016 et engagement. Tous les projets quelles que soient leurs thématiques sont les bienvenus : fair-play, lutte contre les discriminations l'isolement, jeunesse etc.

Votre association se reconnaît dans ce projet ? Vous vous sentez d'attaque pour relever le défi et nous rejoindre ?

[Proposez votre initiative](#)

<http://football-club-engagement.strikingly.com/>

Un jury, composé de personnalités du monde associatif et du sport, sélectionnera les initiatives les plus marquantes et les associations lauréates recevront des places pour des matchs de l'Euro 2016 dans toutes les villes hôtes de la compétition !

>> [Consulter le site internet du F.C. Engagement](http://www.football-club-engagement.org/) : <http://www.football-club-engagement.org/>

Le projet F.C. Engagement a été lancé par le Mouvement associatif dans le cadre du Comité des "11 tricolores" au sein duquel Nadia Bellaoui, présidente du Mouvement associatif, a été désignée pour faire vivre les questions d'engagement.

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Nos Réf : PhM/MR/BB/007

Paris, le 7/04/2016

À l'attention des :
Président(e)s des comités
départementaux et régionaux
Délégué(e)s départementaux(ales) et
régionaux(ales), CTS et ARD

☎ 01 43 58 97 60 bbeaur.lalique@ufolep-usep.fr

Objet : Dispositif d'accompagnement à la création d'emploi 2016

Cher(e)s Ami(e)s,

Nous entamons la quatrième saison pour ce dispositif d'accompagnement à l'emploi, dans l'intention de poursuivre l'effort fédéral sur cet axe « professionnalisation » en essayant de prendre toujours plus en compte les **besoins** réels des comités.

Concrètement, pour l'année 2016, le dispositif reste ouvert à tous les comités, départementaux et régionaux et cela pour tout type de création d'emploi.

L'accompagnement proposé s'appuiera sur les mêmes modalités que celles de 2015, à savoir le respect des principes généraux suivants :

- à chaque création d'emploi correspondra un type d'accompagnement individualisé : aide financière, et (ou) suivi du salarié, et (ou) formation, et (ou) conseil, et (ou) ingénierie, et (ou) mise en réseau ;
- trois catégories d'emploi seront différenciées :
 - agent administratif,
 - animateur sportif,
 - délégué, chef de projet, chargé de mission ;
- les demandes d'accompagnement visant à recruter une personne éloignée du marché de l'emploi depuis au moins 6 mois et (ou) issue des territoires prioritaires et (ou) amenée à exercer une mission visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive seront priorisées et bénéficieront d'un accompagnement complémentaire en lien avec les partenariats institutionnels en cours.
- cette aide individualisée sera déterminée à partir de l'étude objective de la situation du comité et, si nécessaire, d'un entretien entre l'échelon national et les responsables du comité concerné ;
- l'accompagnement sera contractualisé à travers une convention fixant un certain nombre d'exigences et de contraintes pour les signataires ;
- l'aide apportée pourra s'étaler sur plusieurs années en fonction des spécificités de l'emploi créé ;

La demande d'accompagnement pour la création d'emploi dans une association pourra être prise en compte selon deux cas :

- la création d'un emploi, salarié par le comité, mis à disposition d'une association. Cette demande sera traitée selon les critères présentés ci-dessus,





Paris, le 08/04/2016

Nos Réf : MR/BB/378

À l'attention des :
Président(e)s des Comités
départementaux et régionaux
Délégué(e)s départementaux(ales)
et régionaux(ales), CTS, ARD

☎ 01 43 58 97 69 bbeau.laligue@ufolep-usep.fr

Objet : Accompagnement des comités

Cher(e)s Ami(e)s,

Dans le cadre de la Vie du Réseau et de l'Accompagnement des Comités (VRAC), quatre dispositifs complémentaires restent à votre disposition pour la saison 2015/2016 :

- Aide à la création d'emploi,
- Suivi longitudinal,
- Dispositif expérimental d'accompagnement,
- **Accompagnement des comités.**

Dans le cadre de ce dernier dispositif, le GT VRAC propose de vous accompagner à **tout moment** et **sur toute problématique** correspondant à des besoins spécifiques précisément identifiés, à la seule condition que cette sollicitation soit formalisée par l'envoi de la **fiche de demande d'accompagnement** jointe à ce courrier.

A la réception de votre demande d'accompagnement, le GT VRAC, **lors de la réunion suivant la réception de votre fiche**, en fera l'étude, élaborera les préconisations qui lui paraissent adaptées à la situation, organisera le suivi du dossier et reviendra vers vous.

Remarque : dans le cas de situations présentant un caractère d'urgence, ces modalités d'intervention pourront être modifiées.

Espérant que ce dispositif sera en mesure d'apporter une nouvelle plus-value à notre relation, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale en charge du dossier VRAC

Benoît BEAUR
Chef de mission VRAC

P.J : fiche de demande d'accompagnement



Accompagnement des comités

Fiche de demande à adresser à
bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr

Identification du COMITE

COMITE DEPARTEMENTAL

COMITE REGIONAL

Identification du porteur de la demande d'accompagnement

NOM :

Prénom :

Statut :

Objet de la demande d'accompagnement

.....
.....
.....
.....
.....



Explicitation de la demande d'accompagnement : constats, description du contexte, causes, arguments...

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : / / 201..

Signature du porteur :

Cachet du comité



- la création d'un emploi par et au sein d'une association. Celle-ci ne sera cependant pas éligible à l'accompagnement financier. La demande devra être présentée par le comité départemental.

Caractéristiques de la mise en œuvre :

- les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée ;
- les comités candidats devront prendre contact avec Benoit BEAUR, chef de mission VRAC, pour obtenir le dossier adéquat ;
- ils recevront ensuite un dossier de « demande d'accompagnement à l'emploi » qu'il leur conviendra de renseigner intégralement et de retourner à l'échelon national ;

Remarque : un accompagnement est possible pour renseigner le dossier.

- le reste de la démarche sera de l'initiative nationale avec, éventuellement, un entretien permettant d'affiner les aspects contractuels, puis la proposition d'engagement réciproque à travers une convention signée par les deux échelons ;
- les aides financières seront accordées dans le respect des limites budgétaires fixées par le comité directeur national. Lorsque ce budget sera atteint, il n'y aura plus d'accompagnement, tout au moins financier, jusqu'à nouvel ordre.

Remarque : toutefois, les dossiers éligibles arrivés après le dépassement de l'enveloppe budgétaire pourront éventuellement être pris en compte en fin d'année 2016 en fonction des possibilités budgétaires liées au résultat de l'exercice en cours.

Enfin, il est important de noter que les comités régionaux ou départementaux pourront déposer un **dossier mutualisé** prenant en compte l'ensemble des demandes de création d'emploi de leurs comités départementaux ou associations. Ils seront alors considérés comme « têtes de réseau » et seront valorisés par l'échelon national en tant que tel.

Dans l'attente de votre éventuelle prise de contact, toute demande d'information complémentaire pouvant être adressée à bbeauur.laligue@ufolep-usep.fr, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale de l'UFOLEP

Philippe MACHU
Président de l'UFOLEP

Copie : CD - DTN



Chers Amis,

La nouvelle du décès nous est parvenue... Elle a rapidement fait le tour de notre réseau tant **Frédéric VAUTHIER** était connu et estimé de tous.

L'UFOLEP comme l'USEP perd un professionnel et un militant de grande qualité et un ami pour beaucoup qui a œuvré depuis presque 20 ans au service de notre mouvement.

Nous vous adressons, dans ces circonstances douloureuses, ainsi qu'à l'ensemble du Comité et à sa famille nos très sincères condoléances.

Henriette MANUEL, membre du Comité directeur national a représenté l'UFOLEP vendredi dernier lors des obsèques et nous nous associerons à votre soutien dès que les volontés de la famille nous seront connues.

Avec mes bien cordiales salutations.

Philippe MACHU
Président de l'UFOLEP

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

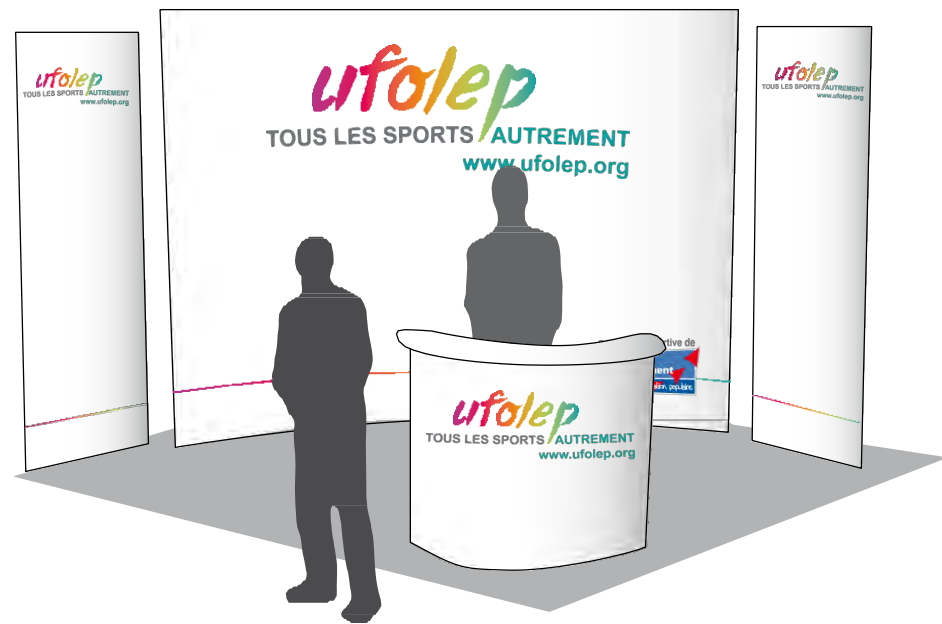
Découvrez les nouveaux visuels de roll-up
et stand parapluie de l'UFOLEP

L'intégralité du guide de l'identité visuelle
UFOLEP est disponible [ICI](#)

COMMUNICATION

stand

Il faut là aussi privilégier le blanc. Le texte à ajouter doit être écrit avec les typos et aux couleurs de la charte.



Structure gonflable

Il faut là aussi privilégier le blanc. Le texte à ajouter doit être écrit avec les typos et aux couleurs de la charte.



Photocall Sport Citoyen

COMMUNICATION

Textile



Roll-up



Secourisme



Sport senior



Periscolaire

COMMUNICATION

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Partagez vos photos sur Twitter avec **#UFOLEP**

Rejoignez-nous sur facebook

Fédération sportive de la Ligue de l'enseignement

UFOLEP

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

MA SANTE EN MARCHÉ POURQUOI ?

METTRE SON CORPS EN MOUVEMENT

GARDER LA FORME

PRESERVER SON CAPITAL SANTE

PRATIQUER ENSEMBLE AVEC PLAISIR

BIEN VIEILLIR EN RESTANT ACTIF

Fédération sportive de la Ligue de l'enseignement

Sport santé

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

KID BIKE

L'école de vélo pour les 4 - 14 ans

Fédération sportive de la Ligue de l'enseignement

KID BIKE

TOUT TERRAIN
APPLICATION MOBILE
ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

APP MOBILE DISPONIBLE SUR

GEOLOCALISE
DECOUVRE
PARTAGE

Fédération sportive de la Ligue de l'enseignement

Tout Terrain 1

TOUT TERRAIN
APPLICATION MOBILE
ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

APP MOBILE DISPONIBLE SUR

GEOLOCALISE
ORGANISE
RENCONTRE

Fédération sportive de la Ligue de l'enseignement

Tout Terrain 2



UFOLEP Evenementiel/Salon



Assemblée Générale



Communication

PARTENARIATS COMM UFOLEP

GYMNOVA

A l'occasion du national de GYM UFOLEP qui aura lieu les 4 et 5 juin 2016 à Rungis et Chevilly Larue, notre partenaire GYMNOVA vous propose les produits :

Praticable gonflable => Offre valable jusqu'au 30 juin 2016

Vidéo => <http://www.gymnova.com/fr/videos/id-21-praticable-gonflable>

Piste gonflable => 1 piste de démonstration à récupérer sur le lieu de la compétition le 5 juin 2016

Vidéo => <http://www.gymnova.com/fr/videos/id-6-piste-d-acrobatie-gonflable-gymnova>



[🔍 Fiche produit piste gonflable](#)

[🔍 Fiche produit praticable gonflable](#)

Cont@ct n°15 du 15 avril 2016

Communication

SPORTMAG



**Une collaboration et un partenariat qui monte en puissance!
Retrouvez l'ensemble des articles déjà passés sur ufolep.org.**

Mars 2016: <http://www.sportmag.fr/spg-sp16>
Fevrier 2016: <http://www.sportmag.fr/spg-hut65>
Janvier 2016: <http://www.sportmag.fr/spg-woy76>
Décembre 2015: <http://www.sportmag.fr/spg-cop210>
Novembre 2015: <http://www.sportmag.fr/spg-ui117>
Octobre 2015: <http://www.sportmag.fr/spg-698pi>
Septembre 2015 : <http://www.sportmag.fr/spg-5314fc>
Juillet 2015: <http://www.sportmag.fr/spg-lyu33>

📧 Si vous souhaitez vous abonner, [nous faire part de vos événements et les doter d'un reportage rédactionnel, merci de nous envoyer les infos à \[rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr\]\(mailto:rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr\)](#)

Jeu concours SPORTMAG

Avec l'arrivée du printemps, SPORTMAG lance son jeu concours du 1er avril au 12 juin pour vous faire bénéficier de lots par simple tirage au sort!

C'est un jeu gratuit, sans obligation d'achat. Alors tentez de remporter l'un des nombreux lots en remplissant le formulaire sur Evendia.fr!



Cont@ct n°15 du 15 avril 2016

Communication

LE SUPER TROPHEE DE FRANCE UFOLEP-24 MX ARRIVE EN AOÛT !



Cette année encore le SUPER TROPHEE DE France UFOLEP sera aux couleurs de 24 MX et de MX2K. Il aura lieu les 13 et 14 août prochains à Crozant dans la Creuse. Venez vivre les temps forts de cette manifestation co-organisée avec le Crozant Moto Club et le comité départemental UFOLEP 23 et découvrir un programme riche en surprises!

[Communiqué de presse de la manifestation](#)

Cont@ct n°15 du 15 avril 2016

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

JURYS NATIONAUX CQP ALS 2016 + CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

TOUS À VOS ANGENDA !

Nous vous communiquons les dates des jurys pléniers CQP ALS 2016 (*sous réserve de la disponibilité des partenaires sociaux*), ainsi que les dates butoirs de réception des dossiers par l'UFOLEP nationale.

<u>Date de Jury plénier</u>	<u>Date butoir de réception dossiers</u>
Mercredi 18 mai 2016	2 mai 2016
Mardi 12 juillet 2016 <i>Jury interfédéral ouvert</i>	30 juin 2016
Vendredi 14 octobre 2016	4 octobre 2015

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 10

CARREFOUR DES TECHNIQUES DE SECOURISME

Objectifs de formation

- Conserver ses compétences en matière de gestes techniques aux premiers secours

Public visé

- Formateurs PSC diplômés d'État

Éléments de contenus

- LVA
- PLS
- RCP
- .../...

Durée	Effectif	Lieu
½ journée (matin)	20 personnes	Toulouse – Nevers + 3 ^{ème} date et lieu si besoin

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
 Mauricette LE MAITRE – Isabelle COLLAVET – Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ –
 Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- 50 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

18 mai 2016 à Toulouse (31)
 1^{er} juin 2016 à Nevers (58)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcscarrefourtechetformateurinitiateursecourisme.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 11

FORMATION DES FORMATEURS D'INITIATEURS

Objectifs de formation

- Être capable de former des initiateurs « prévention/initiation » sur son territoire

Public visé

- Formateurs PSC diplômés d'État

Éléments de contenus

- Le programme de formation
- Les outils techniques et pédagogiques
- L'animation

Durée	Effectif	Lieu
½ journée (après-midi) Module mis en place à la suite de la ½ journées sur les carrefours techniques (module 2)	20 personnes	Toulouse Nevers + 3 ^{ème} date et lieu si besoin

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
 Mauricette LE MAITRE – Isabelle COLLAVET – Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- 50 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

18 mai 2016 à Toulouse (31)
 1^{er} juin 2016 à Nevers (58)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fccarrefourtechetformateurinitiateursecurisme.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 13

FORMULAIRES EN LIGNE

Objectifs de formation

- Être capable de réaliser des formulaires en ligne, de fixer des indicateurs et de traiter les données.

Public visé

- Responsables de sites CD, CR et CNS + associations

Éléments de contenus

- Création d'un formulaire en ligne (type de questions/ indicateurs)
- Mise en page du formulaire / mentions obligatoires (CNIL, droit Image)
- Récupération et traitement des résultats

Durée	Effectif	Lieu
½ journée	8 personnes	Web conférence

Intervenants

- ✓ Rosemary PAUL-CHOPIN : DTN Adjointe UFOLEP
- ✓ Adrien COMLAN : ADCOSOFT

Coût du stage

Aucun paiement demandé

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 7 juin 2016

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformulairesenligne.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 12

GOOGLE ANALYTICS – RÉFÉRENCIEMENT - PUB

Objectifs de formation

Suite à l'ouverture des comptes Google analytics pour les sites UFOWEB, il s'agit d'accompagner pédagogiquement les utilisateurs à cet outil. Les sensibiliser aux enjeux concernant l'utilisation d'un outil statistique tant au niveau quantitatif que qualitatif (interpréter les rapports Google analytics, choisir les indicateurs pertinents, collecter les données grâce au marquage avancé, analyser les résultats obtenus et en fonction modifier sa stratégie de communication via son site en terme de contenus, de cibles et d'utilisation du CMS). Point d'étape référencement naturel. Mise en perspective du référencement payant avec un focus sur la publicité à travers les réseaux sociaux et les outils Google.

Public visé

- Responsables de sites CD, CR et CNS + associations

Éléments de contenus

- Enjeux
- Utilisation (configuration, paramétrages/fonctionnalités, suivi, Indicateurs...)
- Création d'un tableau de bord (personnaliser son tracking)
- Complémentarité avec Google Ad Words
- Référencement payant : les différentes options
- Présentation de google Adwords, les liens sponsorisé
- Objectifs et mise en œuvre d'une campagne Google Adwords, ciblage des mots clefs, forme et fond des annonces et notion de conversion.
- Google grants

Durée	Effectif	Lieu
½ journée	8 personnes	Web conférence

Intervenants

- ✓ Rosemary PAUL-CHOPIN : DTN Adjointe UFOLEP
- ✓ Adrien COMLAN : ADCOSOFT

Coût du stage

Aucun paiement demandé

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 10 juin 2016

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcgoogleanalytics.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE		
MAQUETTE UFOWEB – SITE VITRINE		
Objectifs de formation		
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une maquette de site vitrine actualisée tant sur la forme qu'à travers ses fonctionnalités 		
Public visé		
<ul style="list-style-type: none"> - Responsables de sites CD, CR et CNS + associations 		
Éléments de contenus		
<ul style="list-style-type: none"> - Arborescence - Fonctionnalités 		
Durée	Effectif	Lieu
½ journée	8 personnes	Web conférence
Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rosemary PAUL-CHOPIN : DTN Adjointe UFOLEP ✓ Adrien COMLAN : ADCOSOFT 		
Coût du stage		
Aucun paiement demandé		
Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne		
Le 21 juin 2016 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaquetteufoweb.html		

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

Nous vous communiquons le tableau récapitulatif, mis à jour, des 17 modules de formation auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2016) toutes les fiches de présentation de ces formations, intégrant les liens pour les inscriptions en ligne (*au bas de la page de chaque module*).

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Plan_de_formation_FCF_2016_-V9-30-03-16.pdf

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir au plus tôt vos pré-inscriptions et/ou inscriptions. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur auprès de leur OPCA = UNIFORMATION.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE UFOLEP – 2016						
N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
10 + 11	Carrefour des techniques de secourisme + Formation des formateurs d'initiateurs http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcicarrefourtechetformat eurinitiateursecourisme.html	Formateurs PSC diplômés d'État (20 personnes)	18 mai 2016 1 ^{er} juin 2016 + 1 autre date si besoin (dernier trimestre 2016)	Toulouse Nevers À déterminer	100 €	15/04/2016 29/04/2016
13	Formulaire en ligne http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformulaireenligne.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations (8 personnes)	7 juin 2016 (½ journée)	Web conférence	-	13/05/2016
12	Google analytics – Référencement - Pub http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcgoogleanalytics.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations (8 personnes)	10 juin 2016 (½ journée)	Web conférence	-	13/05/2016
14	Réseaux sociaux – Social hub http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcreseauxsociauxpub.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations (8 personnes)	14 juin 2016 (½ journée)	Web conférence	-	20/05/2016
2	PAO http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcinitiationpao.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations (8 personnes)	17 juin 2016 (½ journée)	Web conférence	-	20/05/2016
	Maquette UFOWEB – Site vitrine http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaquetteufoweb.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations (16 personnes)	21 juin 2016 (½ journée)	Web conférence	-	27/05/2016

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
16	Levée de fonds / Réseaux / Partenaires / Lobbying http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfreseauxpartenaireslobbying.html	Élus et professionnels des comités (8 à 24 personnes)	Septembre 2016 (2 jours)	Paris	300 €	
17	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html	Trésoriers et/ou professionnels des comités (20 personnes)	26-27 octobre 2016	Paris	300 €	26/09/2016
18	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html	Formateurs PSC, titulaires du BNMP5/PAE3/PICFPSC (24 personnes maxi par session)	27/06/2016 06/10/2016 19/10/2016 09/11/2016 16/11/2016 date à fixer	Toulouse Salbris La Rochette Val-de-Marne Lyon ou Bron Montpellier	150 €	23/05/2016 5/09/2016 19/09/2016 10/10/2016 17/10/2016
4	Découvrir et maîtriser le contexte politique sportif http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcdecouvrimaitrisercontextespolitiquesportifs.html	Élus et cadres UFOLEP (20 personnes)	Octobre/Novembre 2016 (2 jours)	Paris	150 €	
19	Les outils « Sport et biodiversité » à l'UFOLEP http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfoutilsportetbiodiversite.html	Tous publics : bénévoles et salariés déjà sensibilisés à la notion de développement durable (6 à 12 personnes)	9 novembre 2016	Paris	150 €	07/10/2016
20	Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques sportives http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html	Délégués et cadres départementaux (20 personnes)	Novembre 2016 (2 jours)	Paris	300 €	

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
7	Maîtriser sa communication – Optimiser ses soutiens http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitrisersacommunication.html	Élus et professionnels des comités (8 à 24 personnes)	Dernier trimestre 2016 Mars 2016 (2 jours)	Paris	300 €	
8	Sport - Santé http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfsportsante.html	Élus, bénévoles et professionnels des comités (35 personnes)	Formation reportée 14 et 15 mars 2016	Paris	300 €	
15	Parkinson http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcparkinson.html	Professionnels / Élus / Bénévoles (animateurs – cadres...) (15 personnes)	Dernier trimestre 2016 Juin 2016 (2 jours)	Paris	300 €	

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 18

FORMATION CONTINUE (RECYCLAGE) DES FORMATEURS DE SECOURISME

Objectifs de formation

- Être capable d'encadrer les formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur

Publics visés

- Formateurs PSC, titulaires du BNMP5 et PAE3, du PICFPSC

Éléments de contenus

- Le référentiel technique
- Le référentiel pédagogique
- Mise en situation des participants
- Évaluation des participants

Durée	Effectif	Lieu
1 journée	24 personnes maxi. (par session)	Toulouse - Paris (x2) – Salbris – Montpellier – Chambéry

Intervenants

- ✓ **Formateurs de formateurs :**
 Mauricette LEMAITRE – Isabelle COLLAVET - Stéphane LALANNE – Anthony ROBERT – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – José ROIG – Jean-Marc ANDRE – Laurence BRIEN

Coût du stage

- Droit d'inscription au stage de recyclage : **150 €** par personne
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Vous aurez le choix entre 6 journées de formation réparties durant les périodes suivantes :

- Le **27 juin** 2016 (Toulouse) *(et non le 22 juin)*
- Le 6 octobre 2016 (Salbris)
- Le 19 octobre 2016 (La Rochette - 77)
- Le 9 novembre 2016 (94)
- Le 16 novembre 2016 (Lyon ou Bron - 69)
- Une dernière à Montpellier, la date vous sera communiquée ultérieurement

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2016

MODULE N° 14

RÉSEAUX SOCIAUX – SOCIAL HUB

Objectifs de formation

- Bonnes pratiques des réseaux sociaux

Public visé

- Responsables de sites CD, CR et CNS + associations

Éléments de contenus

- Panorama des médias- réseaux sociaux (comparatif – argumentaire)
- Cibles, trafic, tracking, référencement
- E-réputation – visibilité
- Utilisation et mise en œuvre d'un social hub

Durée	Effectif	Lieu
½ journée	8 personnes	Web conférence

Intervenants

- ✓ Rosemary PAUL-CHOPIN : DTN Adjointe UFOLEP
- ✓ Adrien COMLAN : ADCOSOFT

Coût du stage

Aucun paiement demandé

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 14 juin 2016

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfreseauxsociauxpub.html>

LES EQUIVALENCES DE LA PSC1

LE POINT SUR LES ÉQUIVALENCES

Il existe un grand nombre de formations aux premiers secours. Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur les équivalences ou la validité de vos diplômes.

Depuis le 1^{er} août 2007, la formation de référence est le PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1). Ce n'est pas une nouvelle formation, il s'agit d'une évolution de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait depuis 1991.

Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- ✚ L'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- ✚ Le PSE1
- ✚ Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n'existe plus depuis 1991
- ✚ Le Brevet de Brancardier Secouriste
- ✚ Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
- ✚ Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage

Cas particulier :

- ✚ Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge. Le BEPS n'est pas admis en équivalence du PSC1

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 :

- ✚ Médecin
- ✚ Chirurgien-dentiste
- ✚ Pharmacien
- ✚ Vétérinaire
- ✚ Sage-femme
- ✚ Infirmier(e) diplômé d'État

▲ Important !

L'UFOLEP nationale est aujourd'hui agréée par le Ministère de l'Intérieur afin de dispenser les formations PSC1 et Monitorat (BNMPS-PAE3).

Renseignez-vous auprès du Pôle Formation (01.43.58.97.55.) pour obtenir les coordonnées du Comité Départemental UFOLEP le plus proche dispensant les formations PSC1.

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

APE – SWISS BALL
Le 28 mai 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	APE - SWISS BALL
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 28 mai 2016 (9h30/16h30) au CRJS d'Orléans (45)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2015/2016)  Tout public
Objectifs	 Découvrir le renforcement musculaire avec un gros ballon
Volume et Contenus de formation	 6 heures
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes (papier, crayon)  Tenue sportive (chaussures d'intérieur)
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Nadia DA SILVA
Formateur	Isabelle SABATIER
Coût par stagiaire	45 € (déjeuner inclus)
Inscriptions	<p>Sur le site internet :</p> <p>http://www.ufolepcentre.org/InscriptionEnLigne/index.php</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p> UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> 03 38 54 02 00</p> <p> ufole-usep-regional@wanadoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 22 mai 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepcentre.org)  1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre »  photocopie de la licence 2015-2016

MAUX DU DOS ET GESTION DU STRESS
Le 7 mai 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Maux du dos et gestion du stress
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 7 mai 2016 (9h30/16h30) au CRJS d'Orléans (45)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2015/2016)  Tout public
Objectifs	 Bienfaits du sport pour le dos et le stress
Volume et Contenus de formation	 6 heures
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes (papier, crayon)  Tenue sportive (chaussures d'intérieur)
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Nadia DA SILVA
Formateur	Isabelle SABATIER
Coût par stagiaire	45 € (déjeuner inclus)
Inscriptions	<p>Sur le site internet :</p> <p>http://www.ufolepcentre.org/InscriptionEnLigne/index.php</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p> UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> 03 38 54 02 00</p> <p> ufole-usep-regional@wanadoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 1^{er} mai 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepcentre.org)  1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre »  photocopie de la licence 2015-2016

BF10 spécifique - TIR À L'ARC
Le 4 juin 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	TIR À L'ARC - BF10 spécifique et recyclage
Date(s) et Lieu du stage	Le samedi 04 juin 2016 à La Mure (38) - Salle Michel Zewulko
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2015/2016) et avoir 16 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire ✚ Avoir participé à un Tronc Commun
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir officiel 1^{er} degré en Tir à l'arc ✚ Être capable d'organiser et d'arbitrer une manifestation et/ou une rencontre sportive dans une association, le département
Contenus de formation	<p><u>Durée : 8 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle ✚ Livret de Formation ✚ Règlement technique ✚ Matériel Tir à l'arc
Responsable administratif	Cédric GODDERIDGE
Responsable formation	Bernard BOUILLET
Formateurs	Bernard BOUILLET
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Isère 180 Bd de Charavines 38500 VOIRON</p> <p>☎ 03 21 72 67 24 ✉ crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>23 mai 2016</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur www.ufolep.fr) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ photocopie de la licence 2015-2016 et du livret de formation ✚ 1 chèque émanant de votre Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de l'UFOLEP Isère) qui transmet le dossier ✚ 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

SPORT ET SOCIÉTÉ

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ZOOM SUR LE DIPS en REGION CENTRE – VAL DE LOIRE

Le Dispositif d'Inclusion Par le Sport (DIPS) est un projet régional mené par la **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)** Centre-Val de Loire en partenariat avec le Comité régional UFOLEP Centre, à destination des personnes accueillies au sein des différentes structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion de la région.

Il se décline dans chaque département grâce à l'implication de tous les acteurs locaux (comités départementaux UFOLEP, DDCS/DDCSPP, les établissements sociaux et médico-sociaux etc.).

Plus qu'une simple prestation d'activités sportives adaptées et diversifiées, ce projet a pour vocation, via la pratique d'activités sportives de :

- ⇒ **faciliter l'insertion des personnes en situation de précarité dans notre société, notamment en les incitant et/ou les accompagnant vers une démarche d'accès aux soins.**

Aujourd'hui, le DIPS Centre, c'est plus de **50** établissements sociaux et médico-sociaux, plus de **20** créneaux sportifs hebdomadaires proposés aux établissements soit plus de **500** animations sportives, près de **600** résidents concernés par les activités physiques et sportives, environ une dizaine d'éducateurs sportifs, une trentaine de travailleurs sociaux associés au projet et de nombreux partenaires : CNDS, conseil régional, ARS, collectivités territoriales...

Retrouvez la vidéo de communication réalisée par le comité régional UFOLEP Centre-Val de Loire :

<https://www.youtube.com/watch?v=FejDkuVDYto>

SPORT EDUCATION

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

CHIFFRE DU MARCHÉ DU CYCLE 2015



UNIVÉLO (Union Nationale de l'industrie du Vélo) et FPS (Fédération Professionnelle des Entreprises du Sport et des Loisirs) présentent le recueil et l'analyse des statistiques officielles du marché du vélo qui traduisent les pratiques des français qu'elles soient utilitaires, sportives, éducatives et de loisirs.

Le communiqué de presse : [lci](#)

Le marché du cycle : [lci](#)

SITE NATIONAL CYCLOSPORT 2016



Nous avons le plaisir de vous communiquer l'adresse du site dédié au Championnat National Cycloport 2016 :

<http://nationalcycloportufolep2016.com/>

Bonne navigation.

RESULTATS DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DE BADMINTON 2016



Vous trouverez, en lien hypertexte, les résultats du rassemblement national de Badminton qui s'est déroulé les 26 & 27 mars 2016 à Lyon :

[resultats-2016](#)



RECTIFICATIF...

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2016

ÉPREUVES	DATES	LIEUX
Tir – Championnat National Été	25 & 26 juin	Arques (62)

Merci de m'informer par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr), des éventuelles modifications pour le calendrier 2016.



IMPORTANT

Le Championnat National de Tennis de Table B se déroulera les 23 & 24 avril 2016 à Auxerre (89).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral : [Ici](#)

→ **Les fiches à remplir** : [Ici](#)



Le Championnat National de Tennis de Table A se déroulera les 14 & 15 mai 2016 à Bar le Duc (55).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral : [Ici](#)

→ **Les fiches à remplir** : [Ici](#)



Le Critérium National de Modélisme Naval se déroulera les 14, 15 & 16 mai sur le Lac de la Roche de Rame (05).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral : [Ici](#)

→ **La liste départementale pour les inscriptions** : [Ici](#)

→ **Le récapitulatif des engagements** : [Ici](#)

→ **Les réservations repas 2016** : [Ici](#)



Les finales nationales de Volley Ball se dérouleront les 14 & 15 mai 2016 à Saint Sulpice La Pointe (81).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral : [Ici](#)



Le Championnat National Tir à l'Arc se déroulera le 15 mai 2016 à Noeux les Mines (62).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet : [Ici](#)



La Coupe Jean Macé se déroulera les 14, 15 & 16 mai 2016 à Colmar (68).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet : [Ici](#)

→ **Les fiches à retourner** : [Ici](#)



La 1/2 finale groupe 1 se déroulera les 21 & 22 mai 2016 à Vaires sur Marne (77).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral : [Ici](#)

→ **Les fiches à retourner** : [Ici](#)

Sport Éducation



Le Championnat National de Natation se déroulera les 4 & 5 juin 2016 à Saint Flour (42).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet : [Ici](#)
- **Les engagements** : [Ici](#)
- **La fiche d'engagements méthode** : [Ici](#)
- **Les fiches à retourner** : [Ici](#)



Le Championnat National Équipes et Festival de GRS se déroulera les 4 & 5 juin 2016 à Vaulx en Vélain (69).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral : [ici](#)
- **Les fiches à renvoyer** : [ici](#)



LE GUIDE D'USAGE DE LA SUBVENTION

Vous trouverez, en lien hypertexte le guide d'usage de la subvention 2016 : [Ici](#)

MODIFICATIONS DE CERTAINES RTS
RÈGLEMENTS TECHNIQUES

LÉGISLATION RÉGLEMENTATION ACTIVITÉS MOTO



En raison de modifications effectuées par la FFM sur certains règlements techniques,
Vous trouverez en lien hypertexte ci-dessous les modifications apportées :

- **Modifications du code sportif FFM – CD 5 mars 2016**

[Télécharger](#)

- **Modifications RTS Motocross – CD 5 mars 2016**

[Télécharger](#)

- **Modifications RTS Vitesse – CD 5 mars 2016**

[Télécharger](#)

Et vous pourrez télécharger les documents mis à jour dans le tableau récapitulatif modifié :

[Télécharger](#)

INFORMATIONS SUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL PETANQUE 2016



Sur le site ci-dessous, vous retrouverez les informations concernant les hébergements collectifs (270 places en hébergement collectif - chambre de 2, 3, 4 ou 5 maxi), les camping-cars et les repas.

www.usep-ufolep61.wix.com/liguebn

Bonne navigation.

NOUVEAUX ENJEUX DES SPORTS DE NATURE

Vous trouverez en lien hypertexte un article publié dans la revue « espace 329 » - Mars-Avril 2016 : le projet UFOLEP « du bitume à la verdure », l'éducation par les sports de nature :

[A Télécharger](#)

Bonne lecture.



La pratique multisport de nature au service du sport pour tous

AVRIL 2016 - N°116

Bonjour,
Nous avons le plaisir de vous informer que la nouvelle lettre est disponible en téléchargement sur le site du réseau.
L'équipe du Pôle ressources national des sports de nature

[TÉLÉCHARGER LA LETTRE DU RÉSEAU](#)



Point de vue de Philippe MACHU

Forte de ses 350 000 licenciés et 8 000 associations, l'Ufolep souscrit pleinement au mot d'ordre de l'actuelle campagne de promotion des sports de nature : Tous dehors !...



Le multisport de nature stimule le développement du sport pour tous

De nouvelles activités sportives ou simplement récréatives émergent à un rythme soutenu. Elles sont souvent le résultat d'hybridation...



L'EXPÉRIENCE ET LE TÉMOIGNAGE

Création d'une section sportive raids multisports

Historiquement le projet d'établissement du collège d'Allanche est très orienté vers la découverte des sports de nature. Cela se traduit par la mise en place d'actions...

[TÉLÉCHARGER LA LETTRE DU RÉSEAU](#)



Actualités sports de nature

Restez informé en consultant le site du réseau, partagez l'information, recevez toutes les actualités en temps réel, en vous abonnant à notre fil RSS.

[En savoir plus](#)



Rendez-vous sur le site du réseau pour en savoir plus sur l'actualité des sports de nature, (re)découvrir les lettres précédentes...

www.sportsdenature.gouv.fr

Cet email a été envoyé à denis.boissiere@jeunesse-sports.gouv.fr, [cliquez ici pour vous désabonner](#).
Pôle ressources national des sports de nature

INFORMATIONS SUR LES MANIFESTATIONS NATIONALES DE VOLLEY BALL 2016



- **Les Finales des Coupes Nationales**
http://www.cns.ufolep.org/volley/volley_a/cms/index_public.php?us_action=show_note&ui_id_site=1&ui_id_doc=1030200018
- **Le Rassemblement Jeunes**
http://www.cns.ufolep.org/volley/volley_a/cms/index_public.php?us_action=show_note&ui_id_site=1&ui_id_doc=1030100004
- **Le Tournoi National Mixte**
http://www.cns.ufolep.org/volley/volley_a/cms/index_public.php?us_action=show_note&ui_id_site=1&ui_id_doc=1030300006

CULTURE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Quelques lettres d'informations pour toujours plus de culture sportive...

- Lettre d'ECOCUP d'avril-mai-juin 2016 :
<http://2dge6.r.a.d.sendibm1.com/7hrplqtkrf.html>
- Lettre du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports #70 du 7 avril 2016 :
http://lettre-d-information.jeunesse-sports.gouv.fr/Newsletter.aspx?FID=I64102_E7170126_FMVJA16